

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
197<sup>e</sup> année  
2 septembre 2021  
n° 29 / 7918<sup>e</sup>  
pages 1537 à 1584

## CHRONIQUE / Agression sexuelle

Commentaire de la loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste

> *Claudia Ghica-Lemarchand*

1552

## ÉDITORIAL

1537 En voilà assez!, *Philippe Jestaz*

## ACTUALITÉS

- 1540 Séquestration (libération volontaire): cessation de la surveillance de la victime
- 1541 Terrorisme et renseignement: publication de la loi après invalidation partielle
- 1543 Principes de la République (respect): publication de la loi après invalidation partielle
- 1544 Pollution de l'air (réduction): condamnation de l'État au paiement d'une astreinte
- 1545 Dérèglement climatique (lutte): publication de la loi après validation pour l'essentiel
- 1547 Bioéthique: publication de la loi après validation
- 1548 Crise sanitaire (gestion): publication de la loi après invalidation partielle

## POINT DE VUE

1549 Affaire de « l'agent orange »: les juges français peuvent-ils juger des sociétés commerciales étrangères pour écocide de guerre?, *Bernard Haftel*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1564 **Panorama**: Procédure pénale, *Jean-Baptiste Perrier*
- 1574 **Notes**: L'unité contractuelle de la promesse et de la vente, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 23 juin 2021, Léa Molina*
- 1579 L'assemblée de SARL (poussant le gérant) hors les murs, *note sous Com. 31 mars 2021, par Matthieu Zolomian*

## ENTRETIEN

1584 Laura Pignatel – La mission « flash » sur l'application de l'article 122-1 du code pénal

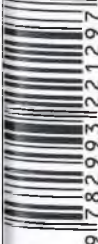
DA|LOZ



Version numérique incluse\*



322129



9 782993 221297

# Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE,  
DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

#### Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2021

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Philippe Jestaz

1537

En voilà assez!



## ACTUALITÉS

1540

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Séquestration (libération volontaire): cessation de la surveillance de la victime, *Crim.* 11 août 2021

Terrorisme et renseignement: publication de la loi après invalidation partielle, *Cons. const.*, 30 juill. 2021

#### Procédure pénale

Mise en examen (droits de la défense): mention de l'information au procès-verbal, *Crim.* 28 juill. 2021

Mandat d'arrêt européen (exécution): portée d'une éventuelle irresponsabilité pénale, *Crim.* 11 août 2021

1543

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Principes de la République (respect): publication de la loi après invalidation partielle, *Cons. const.*, 13 août 2021

#### Environnement

Pollution de l'air (réduction): condamnation de l'État au paiement d'une astreinte, *CE* 4 août 2021

Dérèglement climatique (lutte): publication de la loi après validation pour l'essentiel, *Cons. const.*, 13 août 2021

Chasse (capture d'oiseaux): annulation d'autorisations de chasser plusieurs espèces, *CE* 6 août 2021

#### Santé publique

Bioéthique: publication de la loi après validation, *Cons. const.*, 29 juill. 2021

Crise sanitaire (gestion): publication de la loi après invalidation partielle, *Cons. const.*, 5 août 2021



## POINT DE VUE

1549

Affaire de « l'agent orange » : les juges français peuvent-ils juger des sociétés commerciales étrangères pour écocide de guerre ?  
par Bernard Haftel



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1552

Commentaire de la loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste  
par Claudia Ghica-Lemarchand

### PANORAMA

1564

Procédure pénale  
juillet 2020 – juin 2021  
par Jean-Baptiste Perrier

### NOTES

1574

L'unité contractuelle de la promesse et de la vente,  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 23 juin 2021*  
par Léa Molina

1579

L'assemblée de SARL (poussant le gérant) hors les murs,  
*note sous Com. 31 mars 2021*  
par Matthieu Zolomian



## ENTRETIEN

1584

Laura Pignatel – La mission « flash » sur l'application de l'article 122-1 du code pénal

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**